### CONDITIONS DE VENTE, D'UTILISATION ET GARANTIES

#### 1. Produits.

Les produits de la gamme XTRM SYSTEMS sont des fluides anti-crevaisons pour tous les pneumatiques. XTRM SYSTEMS est un équipement additif lavable à l'eau destiné à empêcher les fuites et les crevaisons lors du roulage et la réduction de la température interne du pneumatique.

XTRM SYSTEMS comprend les produits suivants :

1.1. XTRM T3 anticrevaison: anticrevaison d'injection par la valve

1.2. XTRM T6 Super Strong: anticrevaison d'injection par le flanc

## 2. Conditions d'utilisation.

XTRM T3 est un produit anti-crevaison préventif et curatif qui colmate les crevaisons dans les pneumatiques avec ou sans chambre à air jusqu'à un diamètre de 4 mm sur la bande de roulement. Il

peut être utilisé dans n'importe quel véhicule à des vitesses ne dépassant pas 100 km/h selon la dose de produit recommandée appliquée dans votre pneu.

XTRM T6 SUPER STRONG est un produit anti crevaison préventif qui colmate les crevaisons dans les pneumatiques sans chambre à air jusqu'à un diamètre entre 12 mm (maximum) sur la bande de roulement et 8 mm (maximum) sur le bas du flanc. Il peut être utilisé pendant la conduite de n'importe quel véhicule à des vitesses jusqu'à 80 km/h selon la dose de produit recommandée appliquée dans votre pneu.

Dosage et efficacité : chaque référence utilisée peut être appliquée en fonction des quantités recommandées dans nos tableaux de dosage. Ces tableaux préconisent la quantité appropriée en fonction du type de pneu, du véhicule et de la vitesse. Nous avons étudié les protections les plus appropriées pour éviter le balourd dans les VL. Ainsi, le poids de la dose injectée est proportionnellement inverse à la vitesse d'utilisation et à l'indice de protection. Plus la vitesse est élevée, moins la quantité injectée est importante, moins la surface du pneumatique est protégée et moins le diamètre de protection contre les perforations est important, et inversement.

### 3. Garanties

Tous les produits XTRM SYSTEMS sont fabriqués par nos laboratoires ou nos sous-traitants sous notre contrôle. Nos fluides sont des équipements additifs nécessaires à la prévention des crevaisons dans tout pneumatique qui en est équipé. Les produits XTRM SYSTEMS sont garantis contre tout dysfonctionnement des matières premières constitutives ou contre des anomalies de fabrication.

XTRM SYSTEMS garantit donc tous les produits de sa gamme contre tout défaut de fabrication.

Début de la garantie : tout dysfonctionnement d'un fluide de la gamme XTRM SYSTEMS doit être constaté et notifié dans un délai de 3 (trois) mois à compter de la date de réception de la marchandise par le client, après vérification que son utilisation a été conforme aux instructions de stockage, d'injection dans les pneus, d'utilisation dans les véhicules, et aux instructions stipulées dans les fiches techniques.

3.1 Garantie de fonctionnement

XTRM SYSTEMS garantit le fonctionnement de ses produits à l'intérieur des pneus pendant une période d'un an à compter de son application : pour les pneus usagés avec ou sans chambre, avec un taux d'usure ne dépassant pas 50% et pour les pneus neufs, avec ou sans chambre pour l'obtention d'un résultat optimal.

## 4. Exclusion des garanties

- 4.1 Si le pneumatique a été réparé avec des rustines et des colles qui peuvent être incompatibles avec les produits XTRM SYSTEMS.
- 4.2 Si le pneumatique a été équipé sans jante et laissé à l'air libre.
- 4.3 Lors de l'utilisation de pneumatiques ou de chambre à air de mauvaise qualité ou défectueux, de chambres ou pneus perforés, de valves ou de pneus défectueux.
- 4.4 Si les véhicules équipés présentent des problèmes de suspension, de géométrie ou de parallélisme.
- 4.5 Si la consommation excessive du produit XTRM SYSTEMS appliqué a eu lieu en raison d'un trop grand nombre de perforations répétées.
- 4.6 Si le matériel défectueux (véhicule ou pneumatique) provient de l'acheteur.
- 4.7 Si le défaut de fonctionnement résulte d'une intervention sur nos fluides : dilution des fluides avec de l'eau ou mélange avec tout autre solvant, mélange avec un autre produit anti-crevaison présent dans le pneumatique qui pourrait modifier sa viscosité et/ou son intégrité.
- 4.8 S'il existe d'autres produits anti-crevaison préalablement injectés dans le pneumatique pouvant générer une incompatibilité.

- 4.9 Si le dysfonctionnement résulte de l'usure normale du produit, d'une négligence, d'un manque d'entretien du pneumatique, du dégonflage, de la porosité.
- 4.10 Du non-respect des conditions de stockage et de conservation.
- 4.11 Du non-respect des capacités des fluides dont l'utilisation est notifiée dans le présent document ainsi que dans les fiches techniques : chaque produit fonctionne selon le diamètre d'entaille et les limites de vitesse stipulées : si le diamètre de la perforation ou l'entaille est trop important par rapport au produit utilisé.
- 4.12 Application d'une dose incorrecte ou installation défectueuse (exemple : XTRMT3 injecté entre le bord du pneu et la chambre à air au lieu de l'injecter dans la chambre à air).
- 4.13 S'il existe un défaut d'inspection des pneumatiques en cas de crevaison : tout objet apparent doit être immédiatement retiré de la bande de roulement.
- 4.14 Toute autre éventualité indiquée dans le mode d'emploi du produit XTRM SYSTEMS.
- 4.15 Si l'opération défectueuse résulte d'un cas de force majeure.

Conformément à la garantie, après examen et analyse d'un échantillon de produit défectueux dans nos laboratoires envoyé par les soins du client, et de l'obtention d'informations supplémentaires (compte-rendu écrit, photographies) XTRM remplacera le client conformément aux clauses définies dans nos conditions générales de vente, la même quantité de produit défectueux. Cette garantie ne couvre ni le coût de la main-d'œuvre, ni le montage et le démontage des pneus pour l'enlèvement du produit défectueux, ni les frais d'envoi de l'échantillon à nos laboratoires, ni les frais de retour ou de transport de la nouvelle marchandise, ni le coût d'incinération ou de recyclage des produits défectueux.

# 5. Responsabilité:

Tout dysfonctionnement d'un produit XTRM SYSTEMS est généralement dû à une surconsommation du produit ou à une déchirure du caoutchouc qui dépasse les capacités fournies par le fabricant ou à une défaillance dans le dosage ou la manipulation. L'efficacité du produit peut généralement être rétablie en réinjectant une dose selon les recommandations de nos fiches techniques. XTRM SYSTEMS, ses représentants et distributeurs sont à votre disposition pour vous fournir toutes les informations techniques nécessaires pour résoudre facilement tout problème qui pourrait survenir. XTRM SYSTEMS est un additif neutre entièrement compatible avec la structure des pneumatiques. Il n'est constaté ni corrosion ni dommage des élastomères ni des parties métalliques constitutives du pneu. Tout retrait ou lavage du produit remet le pneumatique à son état initial. Toute réparation de jante fissurée ou défectueuse est exclue avec XTRM SYSTEMS.

Toute réutilisation des produits XTRM SYSTEMS est possible dans le respect de la récupération d'un produit de qualité à partir d'un pneu déjà équipé, mais non recommandée. L'équipement de produit réutilisé et moins enrichi en particules de caoutchouc et autres matières premières peut présenter dans certains cas plus de difficultés pour le colmatage. Nous déclinons toute responsabilité concernant l'efficacité de produit XTRM SYSTEMS réutilisé.

En aucun cas, les fluides XTRM SYSTEMS ne peuvent remplacer les garanties offertes par les fabricants de pneumatiques. XTRM SYSTEMS décline toute garantie financière en cas de dommages subis ou causés à des pneus ou par des pneus équipés ou leur véhicule en mouvement, y compris tout autre dommage spécifique ou consécutif, frais de remorquage ou de changement de pneumatiques. XTRM SYSTEMS n'est en aucun cas responsable des garanties financières dérivées de la conduite de véhicules équipés avec XTRM SYSTEMS, ce rejet s'applique à l'utilisateur ou aux tiers en ce qui concerne les dommages matériels, immatériels ou corporels, lors de la manipulation, de l'installation, du stockage, du transport ou de l'utilisation des produits XTRM SYSTEMS, qu'ils soient personnels ou professionnels.

Luxeuil-les-Bains, janvier 2024 Ces conditions de vente et garanties sont applicables à : XTRM SYSTEMS SASU, (Version Française).